Gepi - Anomalie #2962

évolution suivi des absences non réglées dans module abs2

10/05/2011 22:27 - Pascal Dieudonné

Statut:	Nouveau	**Début:**	10/05/2011
Priorité:	Normal	**Echéance:**	
Assigné à:		**% réalisé:**	0%
Catégorie:		**Temps estimé:**	0.00 heure
Version cible:	1.5.4	**Temps passé:**	0.00 heure
Resolution:			

Description

Bonjour,

Nous poursuivons dans notre exploration du module ABS2 et plus particulièrement de la nouvelle version 1.5.4
Parmi les nouveautés intéressantes, qui répondent d'ailleurs à une demande d'évolution, l'onglet Bilan individuel constitue une avancée très appréciable, mais l'affichage des données pose cependant un problème, problème relatif au suivi des absences.
L'application a cependant évolué depuis la création du module 2 de façon très positive.

Je précise : l'un des intérêts d'un logiciel de gestion des absences est de pouvoir entre autres suivre les absences non justifiées par les familles, ce qui est hélas encore assez difficile avec GEPI. Deux méthodes nous semblent actuellement utilisables :

1° Utiliser l'onglet Liste des saisies pour rechercher les absences non réglées avec le filtre "sans type" (si l'on n'a pas entré de type dans le traitement) mais l'affichage et surtout l'impression ne sont vraiment pas très lisibles ni conviviaux pour les familles ou les administrations.

2° Depuis la nouvelle version 1.5.4, l'onglet Bilan individuel semblait intéressant mais les informations affichées ne sont hélas pas satisfaisantes car souvent en double (voir doc joint). Après enquête, il y a autant de lignes que de traitements, ce qui n'est pas très logique. Il serait grandement préférable pour une présentation plus claire que ces infos soient liées à la saisie : 1 ligne = 1 absence, ce qui n'est pas le cas actuellement (voir doc joint).
Ce pb est plus généralement lié à la création obligatoire d'un début de traitement après une notification aux familles. Si la famille ne répond pas à la première notification et qu'une seconde est donc nécessaire, un second traitement est ainsi créé. Enfin, si la justification d'une famille ne correspond pas en totalité à une notification, il faut à nouveau créer un traitement spécifique pour traiter uniquement la partie des absences justifiées.

Il nous semblerait donc souhaitable de pouvoir supprimer un début de traitement créé après notification, mais surtout, pour éviter la multiplication des traitements et donc des lignes d'affichage dans l'onglet Bilan individuel, serait-il possible de proposer une notification à partir de l'onglet Liste des saisies, sans passer obligatoirement par un début de traitement comme cela est maintenant le cas ?

En résumé, pour obtenir un relevé clair, lisible et précis des absences non justifiées, ou il serait souhaitable de lier l'affichage du bilan personnel des absences à la saisie et non au traitement d'une absence, ou il serait souhaitable de supprimer les débuts de traitements liés à la création de notifications en créant un bouton créer une notification dans la page Liste des saisies . L'une de ces solutions vous semble t-elle possible ?

Je comprends bien que tout cela nécessite peut- être un travail considérable, mais mon objectif est de proposer des améliorations qui rendent l'utilisation du module plus performante, et d'inciter ainsi au développement de son utilisation.

Par avance merci de vos réponses.

Pascal Dieudonné

Fichiers

bilan_ind.jpg	304 ko	10/05/2011	Pascal Dieudonné